

Concours de courts-métrages en langue italienne

Sottodiciotto Film Festival & Campus de Turin

Section spéciale consacrée aux établissements scolaires français

7ème Edition (2025/26)

Thème : “*La dolce vita, la vita dolce!*”

Règlement

Article 1 – Organisateurs

- L'*Institut Culturel Italien* de Paris en collaboration avec le *Consulat Général d'Italie* de Paris et l'*AIACE* de Turin organise un concours de courts-métrages en langue italienne en relation au *Sottodiciotto Film Festival & Campus* de Turin.

Article 2 – Destinataires

- Le concours est ouvert à tous les élèves italianistes des collèges et lycées des Académies de Paris, Créteil et Versailles.

Article 3 – Modalités de réalisation

- Les classes ou les équipes souhaitant concourir réaliseront un film court sur le thème "*La dolce vita, la vita dolce*", en évocation du très célèbre film de Fellini (1960) et de son acteur principal Marcello Mastroianni, dont a célébré le centenaire de la naissance (Fontana Liri 1924 – Paris 1996).
- Les courts-métrages s'adresseront en priorité à un public d'élèves italiens qui participeront à une séance de projection dans le cadre du *Sottodiciotto Film Festival & Campus XXVII* éd. à Turin en décembre 2026.
- Le court-métrage doit avoir une durée de quatre minutes maximum, générique inclus (n. 4m).
- Le court-métrage sera réalisé en langue italienne (monologues, dialogues, voix-off).
- Le court-métrage peut être réalisé à l'aide d'une caméra vidéo, d'un appareil photo numérique, d'un téléphone portable, etc.
- Les concurrents pourront solliciter l'aide d'un ou plusieurs adultes référents pour leur réalisation (professeurs d'établissements scolaires, animateurs de centres socio-culturels, assistants de langue, professionnels de l'image, etc.).

Article 4 – Législation

- La bande image et la bande son devront être libres de droits.
- Toute musique utilisée devra être citée au générique (titre du morceau, auteur-compositeur, etc).
- Les réalisateurs du film devront être mentionnés au générique (noms et prénoms : se reporter au générique type en Annexe n.1).
- Les écoles prendront en charge toutes les démarches administratives et seront garants pour assurer le respect des règles en vigueur en matière de droit à l'image et de diffusion de contenus vidéo.
- Les écoles recueilleront l'autorisation de droits signée par toute personne apparaissant, et dans le cas d'un jeune mineur, par son représentant légal.

Article 5 – Inscription

- Pour chaque établissement participant, pourront faire l'objet d'une inscription au concours trois réalisations maximum.
- Chaque court-métrage proposé sera accompagné d'un bulletin d'inscription numérique dûment rempli (Voir Annexe n.1).
- Les réalisations pourront être transmises aux formats AVI, VOB, MOV ou MP4 et devront être chargées sur la plateforme **YouTube**, à condition de ne pas être visibles au public avant la sélection du jury, leurs liens envoyés avec le bulletin d'inscription. À l'issue du concours et de la proclamation des résultats, elles resteront propriété du *Sottodiciotto Film festival & Campus XXVII* éd.
- Le bulletin d'inscription doit être rempli uniquement par voie numérique et doit contenir avec précision les renseignements suivants :
 - le nom complet de l'établissement avec tous les contacts (adresse postale, mél et téléphone) ;
 - le type d'école (collège / lycée) ;
 - le nom et le prénom du/de la Principale / Proviseur/e avec les contacts (mél et téléphone) ;
 - le nom et le prénom du/de la référent/e du projet avec ses contacts (mél et téléphone) ;
 - le titre du court-métrage ;
 - la durée exacte du court-métrage ;
 - le lien numérique du court-métrage ;
 - tous les noms et les prénoms des membres de l'équipe ;
- Chaque bulletin doit être envoyé par voie numérique au plus tard le 17 avril 2026 à l'adresse du *Consulat Général d'Italie de Paris* : corsi.parigi@esteri.it

Article 6 – Sélection

- Les courts-métrages inscrits au concours seront sélectionnés par un jury, composé de représentants des partenaires de la manifestation, qui choisira trois vidéos pour la catégorie **Collège** et trois pour la catégorie **Lycée**.
- L'évaluation des courts-métrages se basera sur leurs qualités linguistiques, artistiques, techniques et éthiques, ainsi que le scénario et l'originalité du projet.
- Les organisateurs se réservent le droit d'écarter les courts-métrages qui ne correspondraient pas aux critères de sélection.
- Les décisions du jury sont sans appel.

Article 7 – Définition des catégories en compétition

Les catégories retenues pour concourir sont les suivantes :

- Catégorie : **Collège**
- Catégorie : **Lycée**

Article 8 – Attribution et remise de prix

- L'*Institut Culturel Italien* attribuera deux prix de la valeur de 500€ à chaque établissement scolaire dont le court-métrage gagnera le palmarès : un pour la catégorie **Collège** et un pour la catégorie **Lycée**.
- Les prix seront remis directement aux établissements scolaires ou à l'association des parents, après réception d'une facture ou d'une note de débit adressé au Directeur de l'*Institut Culturel Italien* de Paris M. Antonio Calbi accompagnée d'un RIB avec les coordonnées bancaires requis (selon le *fac-simile*).

- Les prix seront décernés afin de contribuer aux frais de voyage pour la participation des équipes gagnantes au *Film Festival de Turin* en décembre 2026, où les six premiers courts-métrages de la section français sélectionnés seront projetés.
- En cas d'empêchement du voyage à Turin, il sera toujours possible de consacrer le prix à des projet et/ou à des matériaux cinématographiques en faveur de l'établissement scolaire.
- L'Aiace offrira une visite gratuite au *Musée du Cinéma*, dans le cas où les équipes gagnantes se rendront à Turin lors du *Sottodiciotto Film Festival & Campus XXVII éd. 2025/26*.
- Pour toutes les catégories la remise des prix et d'une attestation de participation et mérite s'effectuera lors de la cérémonie auprès du *Consulat Général d'Italie* de Paris.

Article 9 – Diffusion des films

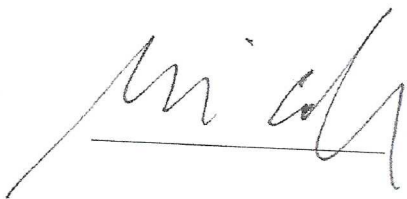
- La proclamation des courts-métrages lauréats et la vision de premiers trois pour chaque catégorie adviendront lors d'une cérémonie qui se déroulera au *Consulat Général d'Italie* de Paris.
- Par ailleurs, la totalité des courts-métrages, sous-réserve qu'ils soient conformes au règlement, pourront être diffusés, à titre non commercial, sur les réseaux sociaux et site internet des Académies.

Article 10 – Utilisation des films inscrits

- À l'issue du concours et de la proclamation des résultats, les courts-métrages réalisés et sélectionnés resteront propriété du *Sottodiciotto Film Festival & Campus*.
- Les auteurs des courts-métrages inscrits au concours donnent leur accord à titre gracieux pour des projections en tant que supports pédagogiques, notamment dans le cadre scolaire ou d'actions de formation. Cet accord sans limite de durée.

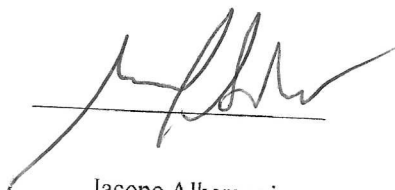
L'inscription au concours implique l'acceptation pleine et entière par les participants du présent règlement.

Fait à Paris, le 19/05/2025



Antonio Calbi

Directeur de l'*Institut Culturel Italien* – Paris



Jacopo Albergoni

Consul Général d'Italie – Paris



Barbara Bruschi

Présidente A.I.A.C.E - Turin

ANNEXE n.1

BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours de courts-métrages en langue italienne
Sottodiciotto Film Festival & Campus de Turin
Section spéciale consacrée aux établissements scolaires français
7ème Edition (2025/26)

Thème : “La dolce vita, la vita dolce!”

***Envoyer un bulletin d'inscription pour chaque court-métrage inscrit (max n.3 par école)
avant le 17 avril 2026 par mél à corsi.parigi@esteri.it avec le lien internet (youtube)**

Catégorie (cochez le cas correspondant):

- | |
|----------------------------------|
| ☐ Collège |
| ☐ Lycée |

Etablissement scolaire :

Dénomination
Typologie
Adresse
Ville
Code
Mél
Tél.

Proviseur / Principal :

M./Mme
Mél
Tél.

Enseignant responsable du concours :

M./Mme
Mél
Tél.

Titre du film :

Titre
Durée

Lien internet (link youtube) :

--

Participants (nom, prénom, profession, rôle, etc.) :

N.	NOM	PRÉNOM	TÉL	MAIL	QUALITÉ

Réalisateurs (nom, prénom, profession, rôle, etc.) :

N.	NOM	PRÉNOM	TÉL	MAIL	QUALITÉ

Autres référents (nom, prénom, profession, rôle, etc.) :

N.	NOM	PRÉNOM	TÉL	MAIL	QUALITÉ

Bande-son (auteur-compositeur, titre des morceaux, bande originale ou pas) :

N.	AUTEUR /COMPOSITEUR	TITRE	ORIGINALE	NON ORIGINALE

Le soussigné représentant de l'établissement déclare avoir lu le règlement du concours et avoir suivi les normes retenues en matière de droits à la diffusion d'images.

Fait à....., le 2026

SIGNATURE